



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 17

Question orale n° 194

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet de déviation de la route nationale 17 entre Thélus et Vimy dans le Pas-de-Calais. Cette route nationale reliant Arras à Lens est très fréquemment utilisée. Pourtant et malgré les 17 000 véhicules jour dont 1 800 camions, cette route n'est pas doublée entre les communes de Thélus et Vimy. La vitesse sur cette route nationale est fortement élevée et la limitation n'est souvent pas respectée dans la traversée des villages. Cette route est donc le triste théâtre de nombreux accidents, pour l'année 2002, on dénombre trois morts. Après des nombreuses années d'expertises et suite à la mobilisation des associations et des élus, le projet de déviation entre Thélus et Vimy a finalement été inscrit dans le XIIe contrat de plan Etat-région. L'ensemble des partenaires sont d'accord sur le projet et le préfet du Pas-de-Calais a clôturé l'instruction mixte à l'échelon local le 26 juin 2001 et aucune instruction mixte à l'échelon central n'est prévue. Aujourd'hui les riverains sont toujours en attente de sa réalisation. Après des années d'études, d'enquêtes, il est temps pour les usagers et les riverains de cet axe ainsi que pour le développement des deux grandes agglomérations d'Arras et de Lens que les travaux commencent. Elle lui demande de lui préciser la date du début des travaux ainsi que la durée du chantier, à défaut, de la date d'inauguration.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA RN 17 ENTRE THÉLUS ET VIMY DANS LE PAS-DE-CALAIS

M. le président. La parole est à Mme Catherine Génisson, pour exposer sa question n° 194 relative à l'aménagement de la RN 17 entre Thélus et Vimy dans le Pas-de-Calais.

Mme Catherine Génisson. Monsieur le secrétaire d'Etat au tourisme, je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur le projet de déviation de la route nationale 17 entre Thélus et Vimy dans le Pas-de-Calais.

Cette route nationale reliant Arras à Lens est très fréquemment utilisée. Pourtant, et malgré le passage de 17 000 véhicules par jour dont 1 800 camions, cette route n'est qu'à deux voies entre ces deux communes.

Je veux donc appeler plus particulièrement l'attention sur les risques que fait courir cette situation aux riverains. En effet, la vitesse des véhicules sur cette route nationale est souvent très élevée et la limitation n'est pas respectée dans la traversée des villages, malgré la vigilance des forces de gendarmerie. De plus, cette route étant à quatre voies en amont et en aval de la portion comprise entre les communes de Thélus et Vimy, le passage à deux voies de circulation sur cette portion entraîne un effet de goulet d'étranglement et génère des nuisances et des risques supplémentaires pour les

riverains. Et je ne parle pas des embouteillages quand il y a des matchs à Lens !

Cette route nationale 17 est donc presque quotidiennement le triste théâtre de nombreux accidents. En 2002, on a déploré trois morts. Je ne veux certes pas exploiter les décès ou les blessés provoqués par des accidents sur cette portion de route, mais je n'oublie pas que, derrière ces chiffres, ce sont des familles et des vies qui sont brisées. Pour que nous ne connaissions plus ces drames, il est obligatoire et important d'agir.

Après de nombreuses années d'expertise, une déviation a été prévue, et dans un lieu hautement symbolique : le bois de Vimy. A la suite de la mobilisation des associations et des élus, le projet de déviation entre Thélus et Vimy a finalement été inscrit dans le XIIe contrat de Plan Etat-région. Tous les partenaires sont d'accord sur le projet, le préfet du Pas-de-Calais a clôturé l'instruction mixte à l'échelon local le 26 juin 2001, et aucune instruction mixte à l'échelon central n'a été prévue.

Le récent rapport d'audit sur les grands projets d'infrastructures de transport qui vous a été transmis n'a pas remis en cause ce projet. J'espère pouvoir en conclure que le dossier est suffisamment avancé. Aujourd'hui, je le répète, les riverains sont toujours en attente de la réalisation de cet aménagement. Après des années d'études et d'enquêtes, il est temps pour les usagers et les riverains de cet axe, ainsi que pour le développement des deux grandes agglomérations que sont Arras et Lens, que les travaux commencent.

La sécurité routière est l'affaire de tous et, comme vous l'avez souligné à cette même tribune, il reste encore, malgré les progrès constatés ces derniers mois, beaucoup d'efforts à réaliser. Dès lors, ma question sera très précise : pouvez-vous me préciser la date du début des travaux et la durée du chantier ? Et je ne vous demande pas celle de l'inauguration ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

M. Léon Bertrand, *secrétaire d'Etat au tourisme*. Comme vous l'avez souligné, madame la députée, le taux d'accidents constaté sur la RN 17 est préoccupant et son rôle de liaison entre Arras et Lens fait supporter à cet axe routier un trafic très important. C'est pourquoi, en raison de ces forts enjeux de sécurité et de la nécessité d'augmenter les capacités d'écoulement du trafic, le projet de déviation de Thélus-Vimy a été inscrit au contrat de plan Etat-région, pour un montant de 32 millions d'euros.

L'aménagement de cette déviation permettra, à cette occasion, de réduire sensiblement les nuisances sonores pour les riverains de la RN 17.

Depuis la déclaration d'utilité publique, en juin 2001, les services du ministère de l'équipement réalisent les études de détail du projet, dont l'approbation est prévue pour l'été. Les premiers appels d'offres seront lancés de manière que les travaux puissent commencer au début de 2004. D'un point de vue technique, la mise en service pourrait intervenir à partir de 2007.

M. le président. La parole est à Mme Catherine Génisson.

Mme Catherine Génisson. Monsieur le ministre, je vous remercie de la précision de ces informations. Les riverains et les usagers seront enchantés d'apprendre cette nouvelle.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 194

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1891

Réponse publiée le : 19 mars 2003, page 2114

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 mars 2003